

Règlement du Jeu : What's up Atrium by Sodexo

PREAMBULE

Le jeu-concours sans obligation d'achat, ci-dessous décrit, respecte en tous points l'esprit de l'article 21 de la loi modifiée du 30 juillet 2002 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale telle qu'abrogée par la loi du 23 décembre 2016 sur les ventes en solde et sur trottoir et la publicité trompeuse et comparative.

La société SODEXO LUXEMBOURG SA (ci-après dénommée Sodexo) a décidé de continuer, nonobstant la disparition de cette obligation légale, de déposer son ou ses règlements des jeux-concours par-devant un huissier de justice luxembourgeois.

Sur base de la législation actuelle, les jeux-concours Sodexo sont des pratiques commerciales. Lesdites pratiques doivent être organisées de manière diligente afin de ne pas porter atteinte au concept de « loyauté » prévus aux articles L. 122-1 à L. 122-4 du code de la consommation luxembourgeois.

L'accès au jeu-concours de la société Sodexo est réservé aux abonnés de la newsletter de « What's up Atrium by Sodexo », est gratuit et sans obligation d'achat (voir article 2 « Conditions de participation » ci-dessous).

DEFINITIONS

Ce Jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat est dénommé ci-après « le Jeu ».

La participation au Jeu-concours est réservée aux abonnés de la newsletter « What's up Atrium by Sodexo » respectant les conditions d'inscription. Ils sont désignés ci-après sous le terme « les Participants ».

Le gagnant du Jeu-concours est dénommé ci-après « le Gagnant ».

Le « Règlement » est entendu comme le présent règlement.

Règlement du Jeu : What's up Atrium by Sodexo

ARTICLE 1 : ENTREPRISE ORGANISATRICE

SODEXO LUXEMBOURG S.A., 39 Rue du Puits Romain L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B17620, organise le Jeu du 13 septembre au 15 octobre 2021 inclus.

Ce Règlement fixe les conditions générales en vigueur pour ce Jeu.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce Jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Cette participation est réservée à toute personne physique répondant aux conditions cumulatives décrites ci-dessous :

- (i) La participation au Jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans aucune réserve du Règlement et de ses éventuels avenants par les Participants.
- (ii) La participation au Jeu nécessite d'être abonné à la newsletter de « What's up Atrium by Sodexo » pendant toute la durée du Jeu et ce, jusqu'à l'attribution du lot prévu ci-dessous.
- (iii) La participation au Jeu nécessite que le Participant ait correctement complété le formulaire en ligne et coché la case « par ma participation à ce Jeu, j'accepte de recevoir la newsletter « What's up Atrium by Sodexo » ».
- (iv) Toute personne doit impérativement avoir lu, compris et accepté l'ensemble du Règlement avant tout accès au Jeu, et ce, obligatoirement avant toute inscription pour participer à ce dernier.
- (v) La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique de plus de 18 ans.

Dans l'hypothèse où les conditions de participation sont remplies, les Participants peuvent tenter de gagner le lot (ci-après dénommé « le Lot ») comportant les trois expériences inédites suivantes :

- Un **week-end en Corvette avec notre partenaire Autopolis**. Maximum 350 km. Véhicule mis à disposition du vendredi à 17h au lundi à 10h. Véhicule disponible avec le plein de carburant et qui doit être restitué avec le plein également. Le véhicule dispose d'une assurance full casco. Sur ce véhicule, la franchise est de 5.000€. Sur ce véhicule, il est demandé au conducteur un minimum de 25 ans et de 5 ans de permis de conduire.

Règlement du Jeu :

What's up Atrium by Sodexo

- Un **repas 7 services pour deux personnes au restaurant étoilé Ma Langue Sourit** à Moutfort (Luxembourg).
- Un **moment de détente et de bien-être au Domaine Thermal de Mondorf** qui comprend : une nuit en chambre double au Mondorf Parc Hôtel **** + accès au wellness et fitness durant toute la durée du séjour. Durée de validité : 1 an.

Le Gagnant pourra profiter des trois lots à des moments différents. Les réservations ne sont pas obligatoirement simultanées.

Le tirage au sort du Gagnant se fera par le biais d'un huissier de justice, de façon aléatoire en fin de jeu.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Le nombre de participation au Jeu est limité à une participation par personne et ce, pendant toute la durée du Jeu.

Toute déclaration mensongère d'un Participant entrainera son exclusion du Jeu et la non-attribution du Lot qu'il aurait pu éventuellement gagner, sans que la responsabilité de SODEXO LUXEMBOURG ne puisse être engagée.

Pour participer au Jeu, les Participants devront impérativement compléter le [Formulaire en ligne](#) avec leurs coordonnées (nom, prénom, téléphone et adresse email), au cours de la période de jeu figurant à l'article 1. Ils devront également avoir coché la case « par la participation à ce Jeu, j'accepte de recevoir la newsletter « What's up Atrium by Sodexo » ».

L'accès au Formulaire en ligne se fait :

- (1) Soit par le scan d'un QR disponible sur les flyers distribués dans le Restaurant « The Market », au sein du bâtiment (réceptions, parkings) et sur la zone « Atrium » ainsi sur les tables du Restaurant « The Market » et à l'Atrium Brasserie situés au 27, rue du Puits Romain à L-8070 Bertrange.
- (2) Soit en cliquant sur le lien du Formulaire en ligne envoyé dans la newsletter.

La participation au Jeu concerne uniquement les personnes abonnées à la newsletter et les personnes souhaitant s'y abonner.

Règlement du Jeu :

What's up Atrium by Sodexo

Le Participant devra impérativement fournir toutes les coordonnées personnelles suivantes : nom, prénom, numéro de téléphone et adresse email. Toute erreur ou omission dans ces coordonnées entraînera l'annulation du gain. En effet, la participation au Jeu ne sera valable que si les informations requises par SODEXO LUXEMBOURG ont toutes été fournies par le Participant.

Règlement du Jeu : What's up Atrium by Sodexo

ARTICLE 4 : OBJECTIF DU JEU ET DETERMINATION DES LOTS

Le jeu consiste à tenter de gagner le Lot, qui sera offert au Gagnant après tirage au sort par l'huissier de justice.

Le tirage au sort sera effectué par l'huissier de justice concerné par ce Jeu, et ce parmi les Participants ayant rempli le formulaire en ligne avec leurs coordonnées telles que précisées à l'article 3.

Le Lot d'une validité d'un (1) an ne pourra faire l'objet d'aucune contestation ne pourra être ni repris, ni échangé, ni faire l'objet de contre-valeur en espèces, ni donner lieu à aucun remboursement partiel ou total. Le Lot comporte trois expériences inédites pouvant être réalisées séparément.

Le Lot ne pourra pas être transféré au bénéfice d'un tiers.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Le Gagnant du Lot sera tiré au sort parmi les Participants ayant participé au Jeu.

Le tirage au sort sera effectué par l'huissier de justice **au plus tard le 18 octobre 2021 à 17h00**. L'annonce du Gagnant se fera en principe **au plus tard le 25 octobre 2021 à 17h00**.

Le Gagnant sera contacté personnellement par email ou par téléphone. Le Gagnant pourra retirer le Lot à une date convenue conjointement avec SODEXO LUXEMBOURG.

ARTICLE 6 : MODIFICATION ET SUPPRESSION

SODEXO LUXEMBOURG, société organisatrice, se réserve le droit de modifier, d'écourter, de proroger ou d'annuler le Jeu, si elle estime que des circonstances imprévisibles ou indépendantes de sa volonté l'y obligent. SODEXO LUXEMBOURG ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le Jeu devait être interrompu, reporté ou annulé.

Dans ce cas, aucune réclamation visant à engager la responsabilité de Sodexo ne sera recevable. Les Participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement, ce qu'ils acceptent d'ores et déjà.

Règlement du Jeu : What's up Atrium by Sodexo

ARTICLE 7 : LITIGES & RESPONSABILITES

Il est rappelé que la participation à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve de ce Règlement dans son intégralité. Le présent Règlement est soumis à la loi et à la réglementation luxembourgeoise en vigueur ainsi qu'à la directive 97/55/CE du Parlement Européen et du Conseil modifiant la directive 84/450/CEE sur la publicité trompeuse afin d'y inclure la publicité comparative. Ce Règlement pourra être modifié par avenant dans le cadre de l'article 6.

Toute déclaration inexacte, mensongère ou frauduleuse entraînera la disqualification des Participants.

SODEXO LUXEMBOURG, société organisatrice, tranchera souverainement tout litige relatif au Jeu.

Il ne sera répondu à aucune demande, téléphonique ou écrite, concernant l'interprétation ou l'application du Règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu, ainsi que l'identité du Gagnant.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait sur l'interprétation ou l'application du Règlement.

ARTICLE 8 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE - LOI DES PARTIES

Tout litige qui ne pourra pas être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents de et à Luxembourg. L'ensemble des dispositions du Règlement forme la loi des parties. Le Règlement est régi par le droit luxembourgeois.

ARTICLE 9 : DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de ce Jeu, le Participant va être amené à transmettre certaines données personnelles à savoir : nom, prénom, téléphone et adresse email.

Les données personnelles recueillies dans le cadre du présent Jeu seront traitées conformément à la législation luxembourgeoise et européenne en vigueur et à venir sur la protection des données personnelles ainsi que le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après dénommé « la Réglementation »).

Règlement du Jeu : What's up Atrium by Sodexo

Les données personnelles collectées ne seront utilisées que dans le cadre exclusif de ce Jeu dont les finalités sont l'attribution du Lot au Gagnant ainsi que l'envoi de newsletters. Les Participants ont la possibilité de se désinscrire, à tout moment, de la liste d'envoi des newsletters en cliquant sur le lien se trouvant en bas de la newsletter et/ou en s'adressant à l'adresse: brand.communication.lu@sodexo.com.

Conformément aux dispositions de la Réglementation, chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité concernant les données personnelles qu'il a fournies dans le cadre de l'inscription à ce Jeu.

Ces données seront stockées dans une base de données gérée par Sodexo qui les utilisera exclusivement pour ce Jeu et pour l'envoi de newsletter à l'attention des Participants. Les données recueillies ne pourront être cédées à des tiers sous quelque forme que ce soit et **seront supprimées définitivement au plus tard six mois après la fin du Jeu, soit le 25 avril 2022.**

Chaque Participant a la possibilité d'exercer son droit d'opposition afin de faire retirer ses informations de cette base de données à tout moment en envoyant un e-mail aux adresses suivantes : brand.communication.lu@sodexo.com ou dataprivacy.oss.lu@sodexo.com

ARTICLE 10 – DEPOT DU REGLEMENT DU JEU

Le Règlement du présent Jeu est disponible au siège de SODEXO LUXEMBOURG S.A., 39 rue du Puits Romain L-8070 Bertrange, et sera adressé à toute personne qui en fera la demande par écrit (timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur simple demande).

D'autre part, ce Règlement est déposé auprès de l'Etude CALVO Carlos – Frank SCHAAL, Huissiers de Justice à Luxembourg, 65, rue d'Eich L-1461 LUXEMBOURG, et peut être consulté sur son site : www.huissier-luxembourg.com.

Toute modification du présent Règlement devra faire l'objet d'un avenant et sera déposé chez l'huissier de justice précité. La date d'entrée en vigueur de ces modifications sera celle du dépôt chez l'huissier.

Fait à Luxembourg, le 27 août 2021.